

### Instruction **COMPAGNONNAGE**

Réf.: S1.I.001 Révision : 3 Du 25/07/16

**Obiet** Cette instruction définit les règles de pratique du compagnonnage, que ce soit

dans un but de formation d'un nouvel arrivant ou que ce soit dans un but de

transfert de connaissances pour anticiper le départ d'un agent.

**Domaine** d'application Cette instruction s'applique aux agents Cerema Centre-Est pour lesquels leur

chef d'unité ou de groupe organise un compagnonnage/

Elle s'adresse au tuteur ou supérieur hiérarchique et au(x) compagnons. Elle précise également les modalités spécifiques pour les habilitations aux

essais.

Références

Procédure « Processus compétences » (S1.P.001).

Vocabulaire

Compagnonnage Transmission de connaissances entre un agent « sachant » et un agent

« apprenti » sur le lieu de travail. Le compagnonnage est un mode d'apprentissage qui repose sur la réalisation d'activités professionnelles en présence d'un pair, qui transmet ses connaissances et ses savoir-faire, en

particulier par la démonstration.

Compétences Savoir (connaissances acquises) + Savoir faire (expérience) + Savoir être

(capacités individuelles) Transfert de Mise en place d'une organisation du travail propice au partage des

connaissances connaissances de manière à professionnaliser ceux qui assureront le suivi des opérations engagées par un partant.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du compagnonnage repose sur 4 grandes phases (les 2 premières pouvant se faire au cours de la même réunion lors de l'établissement du « dossier de qualification et d'habilitation » (S1.DM.003)).

Le compagnonnage s'appuie sur une clarification des objectifs poursuivis et des rôles de chaque acteur concerné, ainsi que sur une implication forte de la hiérarchie.

## préalable

#### 1 - Réflexion Dans le cadre de la formation d'un nouvel arrivant :

- Identifier les besoins et les compétences à acquérir ;
- Définir les objectifs de professionnalisation (niveau à atteindre dans le poste pour chaque item identifié);
- Préciser le rôle du compagnon en annexe « contrat de compagnonnage » (S1.DM.004)
- Choisir le(s) compagnon(s) approprié(s), en fonction de la séquence pédagogique et des caractéristiques de l'apprenant.

#### Dans le cadre d'un transfert de connaissance avant départ :

- Identifier les connaissances stratégiques détenues par le partant qu'il est nécessaire de conserver au sein du service
- Choisir le ou les apprenants qui reprendront les opérations du partant.

#### 2 - Préparation

- Décliner les objectifs en situation de travail;
- Établir avec le(s) compagnon(s) le parcours pédagogique et les modalités:
- Réunir les acteurs (hiérarchie directe, apprenant, compagnon, cellule formation) pour clarifier le rôle de chacun;
- Définir ensemble le planning.

#### 3 - Transmission de connaissances

- Réaliser des activités professionnelles ;
- Opérer éventuellement des bilans partiels ;
- Ajuster si nécessaire.



## Instruction COMPAGNONNAGE

Réf.: S1.I.001 Révision: 3 Du 25/07/16

#### 4 - Évaluation

- Réaliser l'évaluation de la formation en associant le compagnon, le tuteur et la hiérarchie directe, au moins une fois par an ;
- Dans le cas de la formation par compagnonnage d'un chargé d'essais, un suivi par essai pourra être réalisé; il est obligatoire pour les essais COFRAC;
- Faire un retour à « l'apprenti » et à la cellule formation (renseignement de Savoir + : avant le 1er juin pour les compagnonnages réalisés de janvier à avril, avant le 1er octobre pour ceux de mai à août, et avant le 1er février de l'année suivante pour ceux de septembre à décembre).

# Enregistrements et documents associés

Les enregistrements doivent être conservés sur un support de données adéquat, ils sont nécessaires pour fournir les preuves tangibles des activités effectuées ou des résultats obtenus.

Établir la liste des documents associés à la procédure et joindre ces documents (imprimés, feuilles d'essais, rapports d'essais, etc..)

Qui	Opération Quoi ?	Observation Où ? Quand ? Comment ?	
	<b>Q</b>	Pourquoi ?	
Tuteur	1 - Réflexion préalable	Dossier individuel de Qualification	
		et d'habilitation (S1.DM.003)	
		Contrat de formation par	
		compagnonnage (S1.DM.004)	
Tuteur	2 – Préparation		
Compagnon	3 – Transmission de connaissance		
Tuteur et compagnon	4 – Évaluation	Évaluation d'un chargé d'essai	
		(S1.D.006)	

Documents d'enregistrement						
Identification	Modèle	Stockage	Accessibilité	Conservation	Élimination	
Contrat de formation par compagnonnage	S1.DM.004	Dossier agent dans le département par personne désignée par le directeur de département	ARH – agent – hiérarchie	Dossier agent dans le département	Archivage	
Évaluation d'un chargé d'essai	S1.DM.006	Dossier agent dans le département par personne désignée par le directeur de département	ARH – agent – hiérarchie	Dossier agent dans le département	Archivage	